

**CONDITIONS DE DEMANDE DE REPUDIATION DE LA  
NATIONALITE BURKINABE**

**A - Faire parvenir à l'Ambassade**

1° Demande manuscrite adressée à S.E.M l'Ambassadeur ;

2° **Photocopie** des pièces suivantes ;

- Passeport burkinabé ;
- Certificat de nationalité burkinabé ;
- Extrait d'acte de naissance ;
- Carte d'identité burkinabé ;
- Acte de mariage (cas d'acquisition de la nationalité burkinabé par le mariage).

3° Attestation des autorités allemandes en vue de l'acquisition de la nationalité allemande (Einbürgerungszusicherung)

**B - Se présenter à l'Ambassade muni :**

(Prendre au préalable Rendez-vous en téléphonant au 030/30105990 tous les jours ouvrables sauf les mercredis)

1° De l'**original** des pièces ci-dessus citées au (A 2) ;

2° Des frais d'établissement dudit document soit **120 Euros** ;

3° D'une enveloppe portant vos nom et adresse et **timbrée pour envoi en recommandé** d'un exemplaire de la déclaration de répudiation de la nationalité *burkinabé*.